

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 29 mars 2014

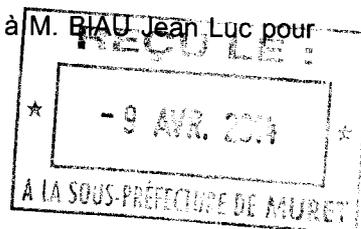
OBJET : Désignations correspondants municipaux à la défense et à la sécurité routière.

L'an deux mille quatorze et le 29 mars à 16H le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Bax, au nombre prescrit par la loi sous la Présidence de Monsieur BEDEL Philippe, Maire.

PRÉSENTS : Mme BATAILHOU-VILLET Evelyne, Mme MARTY Lætitia, M. BIAU Jean Luc, M. MANFRIN Jean Marc, M. ROSELLO José.

EXCUSÉ REPRESENTÉ : M. LE LURON Renaud qui a donné pouvoir à M. BIAU Jean Luc pour toutes les questions à l'ordre du jour.

M. MANFRIN Jean Marc a été élu secrétaire.



Monsieur le maire indique qu'il convient de désigner des conseillers municipaux en charge de dossiers spécifiques comme la sécurité routière et la défense nationale.

- Vu l'arrêté de Monsieur le Sous Préfet en date du 2 mars 2009;

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que l'association des Maires de France et l'État, à travers la Préfecture de la Haute Garonne ont signé le 23/06/2007 une convention de partenariat dont l'objet est d'améliorer la sécurité routière.

Cette politique s'appuie sur un réseau de relais en charge de la sécurité routière au sein des collectivités.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, élit, à l'unanimité, M. ROSELLO José, pour être « correspondant sécurité routière ».

Concernant les relations avec le ministère de la défense, le conseil municipal élit, à l'unanimité, M. BIAU Jean Luc pour être « correspondant défense »

Ainsi fait et délibéré à Bax, les jour, mois et an que dessus.

La présente délibération certifiée
exécutoire a été publiée et transmise au
Représentant de l'État le 8/04/2014

Le Maire, P.BEDEL

